

Corcieux
V O S G E S

PROJET PÉDAGOGIQUE PERISCOLAIRE 2021-2022

Commune de Corcieux



SOMMAIRE

- ▶ Page 3 : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE
- ▶ Page 4 : PEDT DE LA COMMUNE
- ▶ Page 5 : L'ORGANISATEUR
- ▶ Page 6 et 7 : LE FONCTIONNEMENT
- ▶ Page 8 : L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUE
- ▶ Page 9 : LE PUBLIC
- ▶ Page 10 à 13 : L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE
- ▶ Page 14 à 15 : LES LOCAUX
- ▶ Page 16 : LES ACTIVITÉS
- ▶ Page 17 : LA RESTAURATION
- ▶ Page 18 : LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX
- ▶ Page 19 à 21 : LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
- ▶ Page 22 : L'ÉVALUATION
- ▶ Page 23 à 24 : ANNEXES



PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

La Commune de Corcieux compte environ 1550 habitants, dont environ 250 enfants scolarisés sur les 3 établissements scolaires de la commune : environ 50 enfants en maternelle, 110 en élémentaire et 100 au collège.

Les temps d'activités périscolaires se situeront entre le temps scolaire, centré sur les apprentissages fondamentaux prévus par les programmes et le temps de loisirs récréatif. Ils devront prolonger l'action éducative de l'école en aidant l'enfant à diversifier ses acquisitions et à construire sa personnalité au travers d'activités structurées. Les activités devront développer des connaissances, des gestes et des aptitudes dans des domaines variés: culturel, artistique, sportif, scientifique, environnemental, comportemental... s'appuyant sur les richesses locales.

C'est un lieu convivial d'écoute, d'échange et de socialisation où l'enfant se découvre et rencontre l'autre. Le jeu et les activités sont des outils pour permettre à l'enfant de se construire et d'évoluer à son rythme.

LE PEDT DE LA COMMUNE

Afin de faire de ses activités périscolaires un projet de qualité, la commune de Corcieux a fait le choix d'y travailler, de définir un cadre et des orientations, par la rédaction d'un projet éducatif de territoire (PEDT).

Il est composé de la mairie de Corcieux, la CAF, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les directeurs d'écoles, le représentant des agents communaux, les parents d'élèves de la commune et les présidents d'associations.

L'ORGANISATEUR

La Mairie de Corcieux, qui est organisatrice de l'Accueil périscolaire, a pour rôle de mettre en place les actions jeunesse, de créer les projets et de s'occuper de la gestion de l'ensemble.

La Mairie met à disposition de l'Accueil :

- Une directrice et une adjointe,

- Des animateurs communaux,

- Des locaux,

- Un budget de fonctionnement.

L'Accueil périscolaire de Corcieux est déclaré DDCSPP et PMI et inclus dans un contrat de développement des activités péri et extrascolaires avec la CAF 88 dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse, renouvelé en 2019 pour une durée de 4 ans et également inclus dans le PEDT de la commune.

LE FONCTIONNEMENT

(lundi, mardi, jeudi et vendredi)

L'Accueil périscolaire fonctionne pendant les périodes scolaires et extrascolaires (fermeture en août et les vacances de Noël).

Nous accueillons les enfants sur le site de l'école, dans une aile réservée aux activités péri et extra scolaires.

Les horaires de fonctionnement sont :

Période scolaire : Les jours et heures d'ouverture sont les suivants :

- ▶ Lundi : de 7h30 à 8h30, de 12h00 à 13h30 avec repas et 16h00 à 18h30
- ▶ Mardi : de 7h30 à 8h30, de 12h00 à 13h30 avec repas et 16h00 à 18h30
- ▶ Mercredi : de 7h30 à 13h30 avec repas et de 17h30 à 18h30 (extrascolaire)
- ▶ Jeudi : de 7h30 à 8h30, de 12h00 à 13h30 avec repas et 16h00 à 18h30
- ▶ Vendredi : de 7h30 à 8h30, de 12h00 à 13h30 avec repas et 16h00 à 18h30

LE FONCTIONNEMENT (mercredi)

- ▶ L'accueil périscolaire du mercredi fonctionne différemment des autres jours. Il est proposé dans la continuité des TAP et à pour but de maintenir des activités pédagogique accessible à tous. Les actions ont lieu sur le groupe scolaire de Corcieux en partenariat avec divers intervenants extérieurs.
- ▶ L'année scolaire 2021-2022 est composée de 35 mercredis qui seront coupés en 5 sessions soit environs 7 mercredis par session. A chaque cycle un thème sera abordé :
 - ▶ Premier cycle : L'automne
 - ▶ Deuxième cycle : Gourmandise
 - ▶ Troisième cycle : Champs Gollot/ Musique
 - ▶ Quatrième cycle : Les animaux
 - ▶ Cinquième cycle : Préparons les vacances

Les parents peuvent inscrire les enfants par cycle ou à l'année. Le tarif est de 0,65 cts la demi-heure (QF inférieur à 900€ = 0,43 cts) soit 2,60€ (1,72€) l'activité de 2h00 ce qui représente un tarif à l'année de 91€ (60,20€).

LE FONCTIONNEMENT

Tout enfant fréquentant l'accueil de manière occasionnelle ou régulière doit être inscrit au préalable. L'inscription s'effectue en Mairie.

La fréquentation est libre, en ce sens qu'un enfant peut fréquenter l'accueil périscolaire certains jours de la semaine, suivant les nécessités familiales. Si un enfant fréquente l'accueil périscolaire d'une manière épisodique, le bulletin d'inscription qui sera remis la première fois demeurera valable toute l'année scolaire.

Le matin, les parents doivent accompagner leur enfant à la grille de de l'école et le confier à l'animateur en poste. La Mairie ne pourra être tenue responsable de l'absence d'un enfant qui n'aurait pas été accompagné par ses parents le matin.

Le soir, les enfants ne sont rendus qu'aux parents ou à toute personne désignée par écrit, par ces derniers.

Si personne ne vient chercher l'enfant à la fermeture, contact sera pris avec les personnes responsables de l'enfant. Par ailleurs, l'enfant ne pourra être accueilli à nouveau qu'à la condition du respect des horaires.

L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUE

Les temps d'activités pédagogique représentent un enjeu majeur qui contribue à la réussite éducative des enfants.

A travers les activités, la Commune de Corcieux propose des actions visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre.

Ces activités sont facultatives et son au coût de 0,65€ la demi heure (QF inf à 900€ = 0,43€), mais nécessitent un engagement pour toute une période de vacances à vacances.

Les Activités pédagogique fonctionnent de 09h30 à 11h30 uniquement le mercredi.

A l'issue des activités, les parents ou personnes habilitées reprennent les enfants de maternelle dans le "préau A " de l'école. Les enfants de l'école élémentaire repartent seuls de l'école (sauf s'ils sont inscrits à l'accueil périscolaire).

Si un enfant de maternelle n'est pas repris en charge par un adulte il est confié à l'accueil périscolaire. Le service sera facturé à la famille.

Les projets d'animation se dérouleront sur des cycles définis, à savoir entre deux vacances scolaires (les inscriptions pour chaque période auront donc lieu avant chaque départ en vacances).

- ▶ 1er cycle : du mercredi 08 septembre au mercredi 20 octobre (7 séances)
- ▶ 2ème cycle : du mercredi 10 novembre au mercredi 15 décembre (6 séances)
- ▶ 3ème cycle : du mercredi 05 janvier au mercredi 02 février (5 séances)
- ▶ 4ème cycle : du mercredi 23 février au mercredi 06 avril (6 séances)
- ▶ 5ème cycle : du mercredi 27 avril au mercredi 29 juin (10 séances)

En cas d'absence d'un intervenant, les enfants seront pris en charge et intégrés dans un autre groupe.

LE PUBLIC

Les activités périscolaires s'adressent à l'ensemble des enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de Corcieux.

► Les enfants avec troubles de santé ou handicaps

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis. L'équipe pédagogique, en lien avec les parents, met en place un projet d'accueil individualisé PAI (encadrement, activité, rythme de l'enfant,...).

En cas d'allergie alimentaire, un PAI est également élaboré prévoyant les modalités de prise de repas et de l'alimentation de l'enfant. Dans tous les cas, les PAI prévoient les prises médicamenteuses liées à la pathologie de l'enfant, la conduite à tenir en cas d'urgence et la description des symptômes liés à la pathologie pouvant survenir. Le directeur et en son absence l'animateur référent, est chargée de la mise en œuvre de ces procédures en cas de besoin.

► Loisirs équitables et accessibles

Afin de favoriser l'accès à tous, l'accueil de loisirs de la commune de Corcieux est labellisé par la C.A.F. afin de faire appliquer des tarifs préférentiels pour les familles allocataires de la CAF dont le QF est inférieur ou égal à 900€.

Pour bénéficier de ces tarifs particuliers, la famille doit nous fournir leur numéro d'allocataire CAF afin de vérifier le quotient familial.



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le taux réglementaire d'encadrement des activités périscolaires est de :

- ▶ 1 adulte pour 18 mineurs de plus de 6 ans
- ▶ 1 adulte pour 14 mineurs de moins de 6 ans.

Pour la déclaration de l'accueil auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence.

Cependant, dans une recherche de qualité, le nombre d'enfants par adultes devra être adapté au type d'activités proposées.

L'équipe d'encadrement des activités pédagogique est constituée:

- ▶ d'un coordinateur titulaire d'un BPJEPS
- ▶ de 6 animateurs communaux qualifiés (BAFA, CAP Petite Enfance...)
- ▶ de professeurs du Syndicat Mixte d'Arts Vivants
- ▶ d'intervenants extérieurs selon les projets mis en œuvre

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le personnel de l'Accueil Collectif de Mineurs est le suivant :

Un Directeur (BPJEPS)

Responsable des enfants, de l'encadrement, de l'équipe, il dirige l'équipe d'animation en assurant la formation pédagogique. Il applique le projet éducatif, élabore le projet pédagogique avec l'équipe et en est le garant. Il prévoit les budgets et la facturation. Il gère les ressources humaines, les inscriptions, le travail administratif propre à l'accueil collectif de mineurs. Il fait le lien avec les parents et la mairie et relate son travail à l'Adjoint délégué à la jeunesse.

Arrêté du 22 juin 2007 Art.16 : Le directeur est responsable de son équipe (direction, animation, personnel de service). Il est force de proposition sur la pédagogie et l'animation. Il met en œuvre un dispositif permettant à son équipe de s'approprier le projet éducatif de la mairie pour le décliner en projet pédagogique de l'accueil. Il est garant de la mise en œuvre de ce projet. Tout au long de la session, ainsi que lors du bilan, le directeur doit assumer les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation... afin de permettre à chacun des membres de l'équipe d'être partie intégrante du projet pédagogique. Il développe également le partenariat et la communication entre tous les acteurs dont les parents. L'évaluation des stagiaires en formation BAFA ou BAFD se fait en lien avec le projet pédagogique. Elle s'organise à un moment adapté et distinct des activités. Ce moment se déroule en compagnie du stagiaire avec qui le directeur échange à partir de critères d'évaluation clairement établis avant ou au plus tard au début du séjour.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Un adjoint pédagogique (BPJEPS)

Il travaille en partenariat avec le directeur, il le seconde dans son action.

Il coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.

Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs. Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.

Il organise l'accueil et le départ des enfants avec le directeur.

Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.

Des animatrices communales (BAFA ou CAP Petite Enfance)

Elles animent les activités selon ce qui est établi en réunion de travail. Elles assurent le périscolaire du matin et l'entretien des locaux le soir. Elles assurent la sécurité morale et physique des enfants, le relationnel avec les familles.

Arrêté du 22 juin 2007 Art.2 : L'animateur participe, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'accueil, en référence au projet éducatif. Il encadre la vie quotidienne, les activités et la vie collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs dont les parents.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Des animateurs vacataires (école de musique)

Ils animent les activités selon ce qui est établi en réunions de travail. Ils assurent la sécurité morale et physique des enfants, le relationnel avec les familles.

Arrêté du 22 juin 2007 Art.2 : L'animateur participe, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'accueil, en référence au projet éducatif. Il encadre la vie quotidienne, les activités et la vie collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs dont les parents.

Les animateurs (communaux, vacataires et stagiaires)

L'animateur participe au sein d'une équipe à la mise en place du projet pédagogique conduit par le directeur, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisme. Il est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur **sécurité physique, morale et affective** sur l'ensemble de l'accueil. Pour cela il doit **respecter et donc connaître le cadre réglementaire** des accueils collectifs de mineurs.

Il doit construire **une relation de qualité** avec les mineurs qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Il encadre et **anime la vie quotidienne**, fait respecter les règles de vie et doit être capable de proposer et d'encadrer **des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs** : jeux, animations, activités manuelles.

Requis : Les animateurs doivent être âgés de 18 ans au moins, 17 ans s'ils sont titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), en cours de formation ou équivalent.

Des animateurs stagiaires (en fonction des demandes)

Arrêté du 22 juin 2007 Art.7 et 12 : L'animateur stagiaire a le même rôle qu'un animateur titulaire d'un BAFA. Il fait partie intégrante de l'équipe d'animation. A ce titre, il bénéficie des mêmes droits et doit répondre aux mêmes obligations que les autres animateurs.

L'animateur stagiaire sera évalué par le directeur ou son adjoint selon ces critères :

Connaître les bases de la réglementation / Mener des activités adaptées aux enfants / Participer aux activités / Être actif en réunion / Travailler en équipe / Élaborer et évaluer un projet d'animation / Savoir solliciter de l'aide / Savoir respecter les autres

LES LOCAUX

L'accueil périscolaire est constitué de différents lieux pour accueillir les groupes.

Les locaux de la maternelle :

- ▶ Salle de motricité : salle d'activités équipée de mobilier pour la petite enfance.
- ▶ Salle de restauration : salle équipée pour les ateliers cuisine.
- ▶ Les sanitaires : équipés de 5 WC, 4 urinoirs, une baignoire et un lavabo circulaire, le tout adapté à la petite enfance.



Les locaux de l'école élémentaire :

- ▶ Salle citron : salle d'activités équipée de mobilier.
- ▶ Salle myrtilles : salle d'activités équipée de mobilier.
- ▶ Salle de restauration : salle équipée pour les ateliers cuisine.
- ▶ Salle de réunion.
- ▶ Salle d'arts plastiques 1^{er} étage
- ▶ Les sanitaires: 8 wc dont 3 pmr+4 urinoirs

Nous avons également accès à la cour de l'école élémentaire et maternelle, à la salle des sports, à la salle des fêtes, aux salles socioculturelles et au cinéma.



Les salles d'activités et extérieurs

LES ACTIVITES

Quatre grands pôles d'activités seront proposés :

► Des activités physiques et de nature

Centrées sur l'exercice physique, ces activités permettent autant que possible de pratiquer des activités physiques et sportives telles que des jeux de coopération, d'opposition, d'orientation, d'équilibre, d'adresse, de stratégie...

► Des activités d'expression culturelle et artistiques

Axées sur une volonté d'expression et de créativité des enfants, ces activités (arts plastiques, musique, danse, théâtre...) servent aussi à éveiller la curiosité, à s'initier aux arts, à les pratiquer et à les comparer. Elles peuvent être l'occasion de productions collectives, de manifestation festives...

► Des activités de vie citoyenne

Placées sous le signe de l'échange et d'une forme ludique d'éducation «civique », ces activités (prévention et santé, sécurité domestique ou routière, savoir-vivre ensemble, découverte de l'histoire locale et du patrimoine, approche des autres cultures...) sont des moments de réflexion et de partage sur la vie quotidienne, l'environnement immédiat, les petits bobos, les grandes causes... Autant d'occasions de s'interroger, de se documenter, de confronter des avis, et donc de se forger son opinion.

► Des activités de la vie pratique et d'éveil scientifique

Tournées vers la débrouillardise et l'apprentissage de gestes simples et de tous les jours, ces activités organisées sous forme d'ateliers s'attachent à décrypter les gestes du quotidien que ce soit en matière de cuisine, de bricolage, de jardinage, de couture... Une manière amusante d'aborder les sciences et les techniques, mais aussi la transmission intergénérationnelle.

LA RESTAURATION

Le fonctionnement de la restauration scolaire est en liaison chaude. Les repas sont fabriqués par l' EHPAD de Corcieux dans le département des Vosges. Les repas sont livrés quotidiennement, suivant un menu élaboré par une diététicienne.

Les enfants doivent disposer de suffisamment de temps pour manger tranquillement. L'équipe d'animation et de restauration veillent à ce que les enfants soient installés confortablement, dans une atmosphère conviviale, les enfants s'assoient où ils le souhaitent. Afin de renforcer la convivialité **les adultes partagent** le repas à table avec les enfants, les aident à découvrir les aliments, les goûts et profitent de ce moment particulier pour « partager » avec le groupe d'enfant présent à la table.

Les animateurs et le personnel de restauration valorisent l'autonomie des enfants (se servir seul) et l'implication au débarrassage et au rangement du réfectoire après les repas.

Pour des raisons de normes d'accueil, les plus jeunes prendront leur repas dans la salle de restauration de l'école au nombre de 32 maximum. Les autres enfants iront à la restauration scolaire du collège de Corcieux.

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'accueil périscolaire est pleinement intégré dans le Projet Educatif et le PEDT de la commune et en poursuit donc les objectifs décrits dans ceux-ci :

- Répondre aux besoins de garde des familles.
- Répondre à un besoin d'éducation, de socialisation et de citoyenneté des enfants.
- Contribuer à l'épanouissement des enfants à travers la pratique d'activités de loisirs, culturelles et sportives.
- Vivre un moment de détente, d'amusement et de relâchement.

L'objectif du projet éducatif territorial (PEDT) est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation. Il doit être construit en cohérence avec le contrat « enfance jeunesse » (CEJ) conclu pour 4 ans de 2019 à 2022.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des périodes d'activités différents entraîne la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Il faut accepter que dans ces temps il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, le fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

Le Projet Educatif territorial permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention. L'objectif est que les adultes ayant des fonctions et des rôles différents arrivent à se mettre d'accord pour construire un plan d'action basé sur des engagements partagés par tous les partenaires.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

► Les besoins fondamentaux de l'enfant

Les besoins physiologiques

- L'alimentation
- Le repos et/ou la sieste
- L'hygiène
- Les activités physiques et de développement corporel

Les besoins affectifs et intellectuels

- Le besoin d'expériences et d'exploration du monde
- Expériences corporelles et physiques
- Expériences ludiques et créatives
- Expériences expressives et langagières
- Expériences cognitives et réflexives
- Le besoin d'un cadre, de règles et de limites
- Se sentir protégé et sécurisé pour évoluer et vivre en collectivité
- L'enfant doit se sentir attendu et entendu
- Pouvoir compter sur les adultes qui respectent et font respecter les règles de vies
- Besoin d'être responsabilisé

Dans tous les cas l'enfant a besoin de bienveillance. L'adulte doit être à l'écoute et rassurant par l'attention, le regard, les gestes vers l'enfant.

- Le jeu est l'activité première et naturelle de l'enfant, il aide à la construction de sa personne. Jouer seul, avec l'autre, avec les autres, librement ou de façon organisée par l'adulte lui permet de grandir.
- L'enfant doit comprendre, toucher, observer, reproduire, explorer, imaginer, créer...

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

► Mettre en œuvre la vie en collectivité, tout en respectant l'individualité de chacun

- L'équipe d'encadrement doit accorder une place centrale à l'enfant et mettre en place un environnement sécurisant afin de favoriser son intégration, sa socialisation et son autonomie. L'enfant a besoin de relations privilégiées avec l'adulte, celui-ci doit être suffisamment attentif pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.
- Nous devons considérer l'enfant comme une personne avec une histoire, des besoins, des désirs et des capacités, l'adulte doit le reconnaître en tant que tel et l'accepter dans ses différences.
- L'enfant ne doit pas subir le poids de la collectivité mais apprendre à y vivre en étant acteur de ses loisirs. Nous devons pouvoir identifier ce qui fait l'originalité de chaque enfant et la contribution qu'il apporte au sein du groupe.
- Nous devons être suffisamment à l'écoute de chacun afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.

► Sensibiliser au tri et à la préservation de l'environnement

L'accueil de loisirs doit être un lieu d'apprentissage et de partage d'actions en terme de protection de l'environnement.

A travers des ateliers ludiques et des gestes quotidiens : poubelles de tri, composte, ateliers autour de la nature, activité bricolage avec des matières recyclées, atelier cuisine avec des produits bio,... les animateurs accompagneront les enfants dans une démarche responsable.



LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

► Accueillir les enfants porteur de handicap

Il est rédigé un projet d'accueil individualisé, élaboré conjointement entre la famille, les personnes référentes en matière de santé et le directeur de l'accueil de loisirs.

- En cas d'allergie alimentaire, un PAI est également élaboré prévoyant les modalités de prise de repas et de l'alimentation de l'enfant.
- Dans tous les cas, les PAI prévoient les prises médicamenteuses liées à la pathologie de l'enfant, la conduite à tenir en cas d'urgence et la description des symptômes liés à la pathologie pouvant survenir.
- Le directeur et en son absence l'animateur référent est chargé de la mise en œuvre de ces procédures en cas de besoin.

L'ÉVALUATION

L'évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis de l'expérience. Elle s'appuie sur le travail fourni par l'équipe pédagogique d'après des critères d'évaluation.

Qu'est-ce qu'évaluer ? Pourquoi évaluer ?

Évaluer, c'est rendre des données objectives et des jugements subjectifs.

Évaluer, c'est mesurer l'écart entre les effets attendus et les résultats obtenus.

Évaluer, c'est comprendre pour permettre de choisir.

Évaluer, c'est réguler et réajuster par rapport aux orientations initiales.

Qu'est-ce qu'on évalue ?

En fonction des besoins, deux types d'évaluation pourront être envisagées :

l'évaluation globale : elle concerne le fonctionnement global de l'Accueil de Loisirs.

l'évaluation thématique : concerne des secteurs spécifiques de la vie du Centre (locaux, gestion du personnel, projet particulier).

Une réunion sera organisée avec les animateurs chaque mercredi et vendredi et un bilan sera demandé en fin de session à chaque personne.

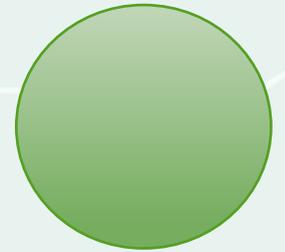
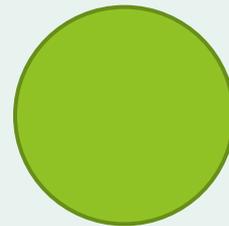
Ce bilan devra rendre compte le plus précisément possible des observations sur :

Le projet - L'équipe - Le fonctionnement - Les enfants - Les parents / la famille
L'accueil - Les activités - Les sorties - Les repas - Les réunions - Les moyens

Le bilan devra être rendu au Directeur de l'ACM dans les dix jours suivant la session.



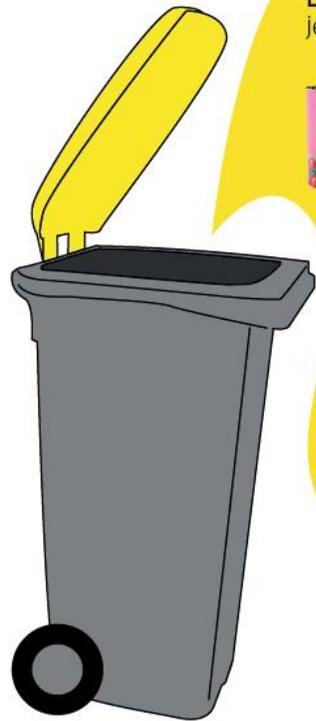
ANNEXES



ANNEXE : Tri et composte

TRIER C'EST FACILE !

Je dépose en vrac dans ma poubelle jaune :



LES EMBALLAGES EN MÉTAL
je les vide sans les laver



**LES BOUTEILLES
ET FLACONS EN PLASTIQUE**



**LES BRIQUES ALIMENTAIRES
ET EMBALLAGES EN CARTON**
je les aplatis



TOUS LES PAPIERS
j'évite de les froisser



ET RIEN D'AUTRE !

déchets acceptés

déchets refusés

ce qui est bon
pour mon composteur



ce qui n'est pas bon
pour mon composteur



Sachets de thé & infusion
Marcs de café avec filtre



Serviettes en papier
Essuies-tout blanc non imprimés



Plastique



Bonbons



Epluchures sans étiquette
Fleurs fanées
Fruits / légumes abîmés



Tonte de gazon
Feuilles mortes
Mauvaises herbes



Fer



Terre, gravier
Sable et cailloux



Coquilles d'œufs broyées



Cendres de bois



Mégots de cigarette



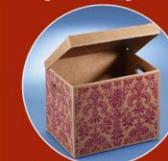
Noyaux



Restes de pain



Cartons sans écriture



Cartons imprimés



Gros morceaux de bois



Coques de noix
et noisettes



Brindilles
Paille et foin



Serviettes de couleur
Essuies-tout imprimés



Pansements
Cotons